

PRESENTATION DU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE



9 Décembre 2014



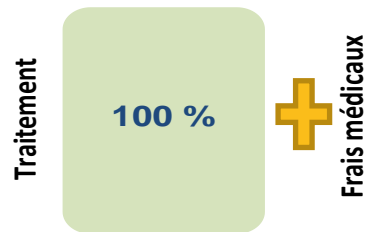
ORDRE DU JOUR

- **Pourquoi s'assurer sur les risques statutaires?**
- **Le contrat groupe du Centre de Gestion de la Sarthe**
- **Les avantages du contrat groupe du Centre de Gestion de la Sarthe**
- **Le courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE**
- **Le porteur de risque : AXA**

Des coûts importants pour l'employeur en cas de sinistre

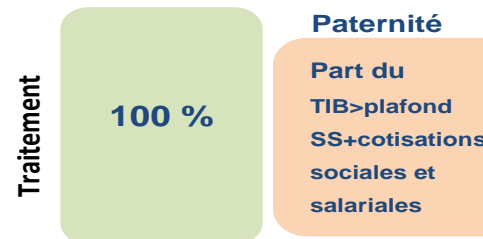
Les prestations dues aux agents CNRACL et à la charge de la collectivité

Le Congé Accident de Service Maladie Professionnelle



Jusqu'à la reprise des fonctions, mise à la retraite d'office ou sur demande

Maternité et Adoption



Entre 10 et 52 semaines selon le nombre d'enfants et pathologie

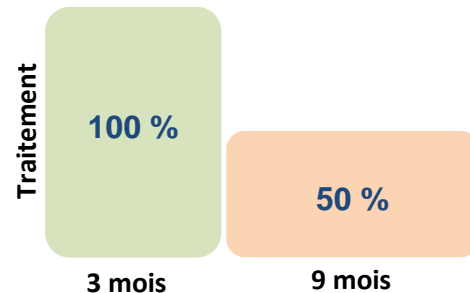
Le Décès



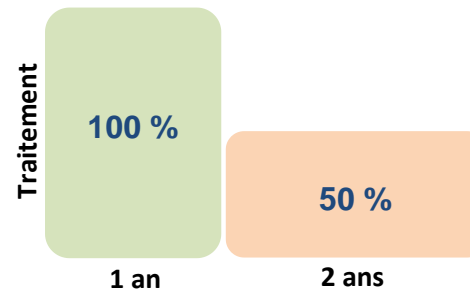
Titulaires avant l'âge légal de départ à la retraite

Stagiaires ou titulaires après l'âge légal de départ à la retraite

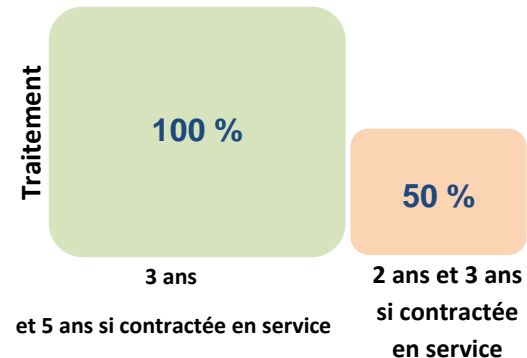
Le Congé Maladie Ordinaire



Le Congé Longue Maladie



Le Congé Longue Durée



 **Aucune intervention de la sécurité sociale** excepté sur le risque paternité à hauteur de 100 % dans la limite du plafond SS et sous certaines conditions

Exemples vécus par des collectivités : le risque financier pour l'employeur

↳ Accident de service :

- un agent a glissé de plein pied, il a une entorse grave suivie d'une amputation. Coût pour l'employeur en frais de soins : 50 604 €
- un agent en allant chercher son véhicule a glissé sur le sol, il a une fracture de la cheville : Coût pour l'employeur en indemnités journalières : 64 504 € et frais de soins : 101 297 €

↳ Accident de trajet :

- un agent a fait une chute de scooter et suite à un refus de priorité, il a été projeté sous le camion, il a une fracture du fémur et une entorse grave du genou : Coût pour l'employeur en indemnités journalières : 31 167 € et en frais de soins : 253 071 €
- un agent a été éjecté du véhicule, il a une tétraplégie traumatique : Coût pour l'employeur en indemnités journalières : 79 182 € et en frais de soins : 228 707 €

↳ Maladies professionnelles :

- un agent administratif suite à des mouvements répétitifs a une tendinopathie chronique des deux épaules. Coût pour l'employeur en indemnités journalières : 34 259 € et en frais de soins : 12 882 €

Les répercussions immédiates et indirectes pour l'employeur

Les coûts supplémentaires :

- ❖ Salaires,
- ❖ Charges patronales,
- ❖ Frais médicaux viager,
- ❖ Salaire des remplaçants,

Les coûts induits :

- ❖ Désorganisation du service,
- ❖ Charge de travail supplémentaire pour les personnes en poste,
- ❖ Démotivation du personnel,
- ❖ Formation des remplaçants,

Les risques en augmentation

- ↪ La durée des absences des accidents du travail a progressé de 23 % et celle de la maladie ordinaire et de longue maladie de longue durée de 10 %,
- ↪ La durée moyenne des arrêts est 2 fois plus longue chez les agents de 55 et plus, le vieillissement de la population active et la réforme des retraite devraient accélérer cette tendance,
- ↪ La durée moyenne d'arrêt progresse de 32 % en maladie ordinaire et de 6 % en longue maladie/longue durée depuis 2008,
- ↪ La sensibilisation des agents et médecins sur la reconnaissance des maladies professionnelles contribue à la progression de ce risque dont la durée moyenne avoisine les 120 jours (soit environ 9 700 euros par MP de coût directs),
- ↪ Evolution des pathologies liées au risque de maladie ordinaire : davantage d'arrêts pour troubles psychosociaux.

Le contrat groupe du Centre de Gestion de la Sarthe

Caractéristiques du contrat :

Mise en place : 01 janvier 2015

Durée : 4 années

Préavis : 6 mois

Agents CNRACL de 1 à 30 agents inclus :

- **Décès**
- **Accident de service** (y compris les Maladies professionnelles, les frais médicaux et le temps partiel thérapeutique)
- **Longue Maladie / Longue Durée** (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)
- **Maternité / Adoption / Paternité**
- **Maladie Ordinaire** (y compris disponibilité d'office, invalidité temporaire) : avec une franchise de **20 jours par arrêt** en maladie ordinaire

Taux pour l'ensemble de ces garanties : **5,06 %** de l'assiette de cotisation

Les taux sont garantis 4 ans

Agents CNRACL à partir de 31 agents :

Taux spécifique

Agents IRCANTEC (+/- 200 heures) :

- **Accident de service** et maladie imputable au service
- **Maladie Grave**
- **Maternité** / Adoption / Paternité
- **Maladie Ordinaire** : avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Taux pour l'ensemble de ces garanties : **1,04 %** de l'assiette de cotisation

Les taux sont garantis 4 ans

Les avantages du contrat groupe du Centre de Gestion de la Sarthe

- ❖ Sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités adhérentes,
- ❖ Garantie intégrale du statut :
 - Versement des indemnités journalière jusqu'à la retraite,
 - Indemnisation des frais médicaux à titre viager et conformément à l'annexe II de la circulaire FP3 n°012808 du 13 mars 2006 (majoration pour les frais de monture à 76 €),
 - Revalorisation des indemnités journalières pendant et après la durée du contrat,
 - Respect de la décision de l'autorité territoriale conforme aux décisions de la commission de réforme ou du comité médical,
- ❖ Un régime protecteur pour la collectivité en capitalisation sans limite de durée : indemnisation des rechutes après terme ou résiliation,
- ❖ Prise d'effet immédiate des garanties

↪ Des procédures de gestion simplifiées :

- Interlocuteur dédié,
- Interface internet de déclaration et de suivi des arrêts,
- Déclaration des arrêts et transmission des pièces : 120 jours
- Tiers payant y compris après résiliation

↪ Des prestations annexes :

- Service de contrôle médical des arrêts par des médecins agréés,
- Recours contre les tiers responsables en cas d'accident d'un de vos agents,
- Assistance juridique
- Conseil et formation en prévention des risques professionnels,
- Soutien psychologique

115 collaborateurs	350 000 agents gérés	3 centres de gestion en France dédiés secteur public
5400 références	850 000 actes de gestion / an	8 bureaux commerciaux en France
19 CDG	120 M€ de primes gérés	Certifiée ISO 9001 Version 2008 depuis 16 ans



**Filière spécialisée
Assurances de
Personnes –
Secteur Public**

↳ **Leader sur le marché français des assurances collectives :**

- 6,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires,
- 11,8 millions d'assurés en santé et prévoyance

↳ **Une marge de solvabilité de 221 % en 2013,**

↳ **Un département dédié à l'accompagnement des Collectivités Locales avec une forte expertise et savoir faire technique,**

VOS INTERLOCUTEURS

CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE

Elisabeth CHESNEAU

Directrice Centre de Gestion FPT de la Sarthe

☎ : 02.43.24.25.72

Mail : elisabeth.chesneau@cdg72.fr

GRAS SAVOYE

Dorothee HAKIM

Responsable Commerciale

☎ : 01.41.43.56.24

Mail : dorothee.hakim@grassavoie.com



GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance

Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton. CS 70001. 92 814 Puteaux Cedex. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout. 75436 Paris Cedex 9

Crédits photos : © Eric Dudan, © Anthony Hall-Fotolia.com